SERVICE PUBLIC FÉDÉRAL
Emploi, Travail et
Concertation sociale

Salaires minimums par (sous-)commission paritaire

Commission paritaire 1060300: fibrociment

En vigueur au 01/08/2014 (Dernière actualisation de la page 11/08/2014)

1. SALAIRE DE PRODUCTION MINIMAL: 38 heures par semaine

Montant horaire.

12.9214